



## AVIS DE CONVOCATION À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE LE 6 SEPTEMBRE 2023 À 19 H 30

Monsieur le maire Lucien Thibault, madame la conseillère Lyne Perras, messieurs les conseillers Sylvain Mallette, Joël Beaudoin, Jean-Denis-Paré, Francis Ranger et Antoine Quirion-Couture

Madame, Messieurs,

Avis spécial vous est donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité est convoquée par la présente par monsieur Charles Whissell pour être tenue au centre municipal situé au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux, le **mercredi le 6 septembre 2023 à 19 h 30**, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Programme d'aide à l'embauche d'un technicien en prévention incendie
4. 2<sup>ième</sup> projet de règlement d'emprunt no 460-22 – Mise aux normes installations septiques
5. Appui au projet éolien de Beauharnois/Salaberry
6. Octroi des droits fonciers sur les terres municipales – Projet éolien
7. Entente de paiement – Hydroméga – Projet éolien
8. Résolution de contrôle intérimaire – Projet éolien
9. Période de questions du public
10. Levée de l'assemblée

Donné à Saint-Urbain-Premier, ce 1<sup>er</sup> septembre 2023 à 9 h

Charles Whissell, directeur général

### Certificat de publication

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, certifie sous mon serment d'office avoir transmis par courriel cet avis de convocation apparaissant à l'endos de ce certificat à tous les membres du Conseil municipal, le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Charles Whissell, directeur général